



PARCOURS

J'achète ou fais construire de l'immobilier pour me loger

47

FORMATIONS VIDEO

de 8 à 15 min en moyenne



Environ 15h
pour se former

PREREQUIS

- Avoir un projet d'achat d'immobilier

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes du marché immobilier
- Choisir entre acheter dans l'ancien ou le neuf ou faire construire
- Savoir chercher et négocier
- Savoir comment financer son achat
- Maîtriser les aspects juridiques et administratifs pour sécuriser son investissement

PUBLIC VISE

- Les primo-accédants souhaitant être guidés à chaque étape de leur premier achat immobilier
- Les investisseurs immobiliers cherchant à optimiser leurs achats
- Toute personne désireuse de sécuriser son projet d'achat immobilier
- Les étudiants en BTS Professions immobilières ou au TP Assistant immobilier

EXPERTS FORMATEURS

- Spécialistes de l'immobilier

LES 47 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

- 1/ Je réfléchis à acheter un bien immobilier pour me loger
- 2/ Je prends des précautions avant d'investir dans l'immobilier
- 3/ J'achète dans le neuf ou l'ancien ?
- 4/ J'achète un appartement ou je fais construire une maison individuelle ?
- 5/ J'achète en direct avec le propriétaire ou je passe par une agence immobilière
- 6/ Je fais les choix juridiques et fiscaux qui me conviennent
- 7/ Je rédige le cahier des charges de la recherche de mon bien immobilier
- 8/ Je m'informe sur les prix des biens immobiliers où je veux acheter
- 9/ Je sais lire les annonces immobilières
- 10/ J'achète dans une copropriété
- 11/ Je m'informe sur les charges de copropriété
- 12/ J'estime les travaux nécessaires à entreprendre
- 13/ Je calcule ma capacité d'emprunt
- 14/ Puis-je bénéficier d'aides à l'accession à la propriété ?
- 15/ Puis-je bénéficier du prêt à taux zéro : le PTZ ?
- 16/ Puis-je bénéficier de ma Prime Révo ?
- 17/ Je finance mon investissement immobilier par emprunt
- 18/ Je choisis la durée de mon emprunt
- 19/ Je m'adresse à un courtier en financements immobilier
- 20/ J'achète en nue-propriété
- 21/ J'opte pour le viager
- 22/ Je fais réaliser les diagnostics obligatoires
- 23/ J'apprends à négocier
- 24/ Je négocie le bien
- 25/ Je décide de faire construire
- 26/ Je rédige le cahier des charges de construction de ma maison
- 27/ Je choisis un terrain pour faire construire
- 28/ J'achète un terrain dans un lotissement
- 29/ Je fais viabiliser le terrain
- 30/ Je dépose le permis de construire
- 31/ Je connais les différentes étapes d'une construction
- 32/ J'estime le coût de la construction
- 33/ Je budgète les frais annexes à la construction
- 34/ Je contracte une assurance dommages ouvrage
- 35/ Je choisis une entreprise pour la construction
- 36/ Je signe un CCMI Contrat de Construction de Maison Individuelle
- 37/ J'installe du photovoltaïque sur la construction
- 38/ Je gère d'éventuels litiges avant, pendant et après la construction
- 39/ J'investis en nom propre ou via une SCI
- 40/ Je calcule les frais de notaire
- 41/ Je signe chez le notaire
- 42/ J'assure le bien immobilier
- 43/ Je fais les changements d'adresse
- 44/ Je paie la taxe foncière
- 45/ Faut-il faire des travaux avant de revendre ?
- 46/ Je revends mon habitation principale et paie la plus-value
- 47/ Je transmets la nue-propriété du bien

i Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pédagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>